

Je prépare ma retraite

Je souhaite prendre ma retraite. Pour cela, je me renseigne sur les différentes possibilités de départ en retraite qui s'offrent à moi. Puis, je choisis la date à laquelle je vais demander ma retraite.

Je me renseigne sur les conditions de départ à la retraite

Je m'informe sur l'âge minimum à partir duquel il est possible de partir à la retraite

Dans certaines situations, un départ anticipé est possible :

Si j'ai commencé à travailler jeune, pour carrière longue

Si je suis en situation de handicap

Si j'ai été exposé à l'amiante au cours de ma vie professionnelle

Je m'informe sur les conditions de départ en retraite progressive.

Je m'informe sur les conditions d'obtention d'une pension de retraite de base à taux plein et de la retraite complémentaire de l'Agirc-Arrco.

Je m'informe sur les conditions de rachat de trimestres.

Je consulte mon relevé de carrière

Je me crée un compte retraite sur le site officiel Info retraite .

Cela va me permettre d'accéder à une information personnalisée et d'effectuer le moment venu mes démarches et simulations en ligne.

Je peux ainsi consulter mon relevé de carrière.

Le service Ma carrière de mon compte retraite affiche mon parcours professionnel de façon chronologique.

Un code couleurs me permet d'identifier les différentes périodes de mon parcours : activités enregistrées par mes caisses de retraite, périodes pour lesquelles mes caisses de retraite ne disposent pas d'information, années incomplètes, etc.

Je peux ainsi repérer les éventuelles anomalies :

Si j'ai moins de 55 ans, je demande les corrections auprès de mes caisses de retraite dont les coordonnées me sont fournies.

Si j'ai plus de 55 ans, je peux effectuer mes demandes de correction directement sur mon compte retraite, dans le service Corriger ma carrière .

• Mon compte retraite

J'estime le montant de ma retraite

Le service Mon estimation retraite de mon compte retraite me permet d'effectuer une simulation du montant de ma retraite à différents âges de départ.

Ce service me propose 2 façons d'obtenir une simulation du montant de ma retraite :

Soit en accédant directement à mon estimation à partir des données connues de mes caisses de retraite

Soit en vérifiant ma situation et en la complétant, si nécessaire, par ma situation familiale, le nombre de mes enfants et leur date de naissance et ma situation professionnelle actuelle

Les résultats indiquent pour chaque âge de départ, le nombre de trimestres et le montant mensuel de retraite possible.

Les montants indiqués sont bruts mais il est possible de consulter les montants nets avant impôt.

Pour chaque âge de départ proposé, je peux obtenir la composition du montant de ma retraite : par exemple le montant de ma retraite de base et le montant de ma retraite complémentaire.

Je peux aussi savoir si un taux de minoration (décote) ou un taux de majoration m'est appliqué.

Enfin, je peux simuler d'autres âges de départ que ceux proposés.

Une fois les résultats affichés, je peux aller plus loin dans la personnalisation en modifiant des éléments de ma situation passée (par exemple, des périodes à compléter) ou de ma situation future (par exemple, l'évolution de mon salaire ou un changement de mon taux d'activité).

• Mon compte retraite

Je m'informe sur le cumul emploi-retraite

Si j'envisage de poursuivre une activité professionnelle (salariée ou non) après mon départ à la retraite, je m'informe préalablement sur les conditions de cumul de ma pension de retraite avec des revenus d'activités.

Je fais ma demande de retraite

Je m'informe sur la démarche à accomplir pour demandeur ma retraite.

Je m'informe sur les indemnités de départ en retraite dont je peux éventuellement bénéficier de la part de mon employeur.

Je récupère les sommes placées sur mes plans d'épargne retraite

Le service Mes contrats épargne retraite de mon compte retraite me permet de consulter la liste des produits d'épargne retraite supplémentaire, contrats individuels ou collectifs, dont je bénéficie.

J'en bénéficie, si moi, ou peut-être l'un de mes employeurs, avons cotisé de façon facultative auprès d'un ou plusieurs organismes de gestion de retraite supplémentaire.

Il peut notamment s'agir des plans d'épargne retraite suivants :

Plan d'épargne retraite populaire (Perp)

Plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco)

Plan d'épargne retraite (PER)

J'ai accès aux coordonnées des organismes de gestion auprès desquels j'ai un contrat d'épargne.

Je me renseigne sur les conditions de départ

Je m'informe sur l'âge minimum à partir duquel il est possible de partir à la retraite

Dans certains cas, un départ anticipé est possible :

Si j'ai commencé à travailler jeune, pour carrière longue

Si j'ai travaillé en étant handicapé

Si je suis parent d'un enfant atteint d'une invalidité d'au moins 80 %

Si j'ai été exposé à l'amiante au cours de ma vie professionnelle

Si je suis définitivement inapte à l'exercice de mes fonctions (invalidité)

Si je suis atteint ou si mon époux(se) est atteint(e) d'une infirmiété ou d'une maladie incurable rendant l'exercice de toute profession impossible

Je m'informe sur les conditions de départ en retraite progressive.

Je m'informe sur les conditions d'obtention d'une pension de retraite de base à taux plein et de la retraite complémentaire.

Je m'informe sur les conditions de rachat de mes années d'études supérieures

Je consulte mon relevé de carrière

Je me crée un compte retraite sur le site officiel Info retraite .

Cela va me permettre d'accéder à une information personnalisée et d'effectuer le moment venu mes démarches et simulations en ligne.

Je peux ainsi consulter mon relevé de carrière.

Le service Ma carrière de mon compte retraite affiche mon parcours professionnel de façon chronologique.

Un code couleurs me permet d'identifier les différentes périodes de mon parcours : activités enregistrées par mes caisses de retraite, périodes pour lesquelles mes caisses de retraite ne disposent pas d'information, années incomplètes, etc.

Je peux ainsi repérer les éventuelles anomalies :

Si j'ai moins de 55 ans, je demande les corrections auprès de mes caisses de retraite dont les coordonnées me sont fournies.

Si j'ai plus de 55 ans, je peux effectuer mes demandes de correction directement sur mon compte retraite, dans le service Corriger ma carrière .

• Mon compte retraite

J'estime le montant de ma retraite

Le service Mon estimation retraite de mon compte retraite me permet d'effectuer une simulation du montant de ma retraite à différents âges de départ.

Ce service me propose 2 façons d'obtenir une simulation du montant de ma retraite :

Soit en accédant directement à mon estimation à partir des données connues de mes caisses de retraite

Soit en vérifiant ma situation et en la complétant, si nécessaire, par ma situation familiale, le nombre de mes enfants et leur date de naissance et ma situation professionnelle actuelle

Les résultats indiquent pour chaque âge de départ, le nombre de trimestres et le montant mensuel de retraite possible.

Les montants indiqués sont bruts mais il est possible de consulter les montants nets avant impôt.

Pour chaque âge de départ proposé, je peux obtenir la composition du montant de ma retraite : par exemple le montant de ma retraite de base et le montant de ma retraite complémentaire.

Je peux aussi savoir si un taux de minoration (décote) ou un taux de majoration m'est appliqué.

Enfin, je peux simuler d'autres âges de départ que ceux proposés.

Une fois les résultats affichés, je peux aller plus loin dans la personnalisation en modifiant des éléments de ma situation passée (par exemple, des périodes à compléter) ou de ma situation future (par exemple, l'évolution de mon salaire ou un changement de mon taux d'activité).

• Mon compte retraite

Je m'informe sur le cumul emploi-retraite

Si j'envisage de poursuivre une activité professionnelle (salariée ou non) après mon départ à la retraite, je m'informe préalablement sur les conditions de cumul de ma pension de retraite avec des revenus d'activités.

Je fais ma demande de retraite

Je m'informe sur la démarche à accomplir pour demandeur ma retraite.

Je récupère les sommes placées sur mes plans d'épargne retraite

Le service Mes contrats épargne retraite de mon compte retraite me permet de consulter la liste des produits d'épargne retraite supplémentaire dont je bénéficie.

J'en bénéficie, si moi, ou peut-être l'un de mes employeurs, avons cotisé de façon facultative auprès d'un ou plusieurs organismes de gestion de retraite supplémentaire.

J'ai accès aux coordonnées des organismes de gestion auprès desquels j'ai un contrat d'épargne.

- Mon compte retraite

Je me renseigne sur les conditions de départ

Je m'informe sur l'âge minimum à partir duquel il est possible de partir à la retraite

Dans certains cas, un départ anticipé est possible :

Dans certaines situations, un départ anticipé est possible :

Dans les mêmes conditions qu'un salarié du secteur privé, si j'ai commencé à travailler jeune pour carrière longue

Si je suis en situation de handicap

Si j'ai été exposé à l'amiante au cours de ma vie professionnelle

Je m'informe sur les conditions de départ en retraite progressive. Ce sont les mêmes conditions que pour un salarié du secteur privé.

Je m'informe sur les conditions d'obtention d'une pension de retraite de base à taux plein et de la retraite complémentaire.

Je m'informe sur les conditions de rachat de trimestres. Ce sont les mêmes conditions que pour un salarié du secteur privé.

Je consulte mon relevé de carrière

Je me crée un compte retraite sur le site officiel Info retraite .

Cela va me permettre d'accéder à une information personnalisée et d'effectuer le moment venu mes démarches et simulations en ligne.

Je peux ainsi consulter mon relevé de carrière.

Le service Ma carrière de mon compte retraite affiche mon parcours professionnel de façon chronologique.

Un code couleurs me permet d'identifier les différentes périodes de mon parcours : activités enregistrées par mes caisses de retraite, périodes pour lesquelles mes caisses de retraite ne disposent pas d'information, années incomplètes, etc.

Je peux ainsi repérer les éventuelles anomalies :

Si j'ai moins de 55 ans, je demande les corrections auprès de mes caisses de retraite dont les coordonnées me sont fournies.

Si j'ai plus de 55 ans, je peux effectuer mes demandes de correction directement sur mon compte retraite, dans le service Corriger ma carrière .

- Mon compte retraite

J'estime le montant de ma retraite

Le service Mon estimation retraite de mon compte retraite me permet d'effectuer une simulation du montant de ma retraite à différents âges de départ.

Ce service me propose 2 façons d'obtenir une simulation du montant de ma retraite :

Soit en accédant directement à mon estimation à partir des données connues de mes caisses de retraite

Soit en vérifiant ma situation et en la complétant, si nécessaire, par ma situation familiale, le nombre de mes enfants et leur date de naissance et ma situation professionnelle actuelle

Les résultats indiquent pour chaque âge de départ, le nombre de trimestres et le montant mensuel de retraite possible.

Les montants indiqués sont bruts mais il est possible de consulter les montants nets avant impôt.

Pour chaque âge de départ proposé, je peux obtenir la composition du montant de ma retraite : par exemple le montant de ma retraite de base et le montant de ma retraite complémentaire.

Je peux aussi savoir si un taux de minoration (décote) ou un taux de majoration m'est appliqué.

Enfin, je peux simuler d'autres âges de départ que ceux proposés.

Une fois les résultats affichés, je peux aller plus loin dans la personnalisation en modifiant des éléments de ma situation passée (par exemple, des périodes à compléter) ou de ma situation future (par exemple, l'évolution de mon salaire ou un changement de mon taux d'activité).

- Mon compte retraite

Je m'informe sur le cumul emploi-retraite

Si j'envisage de poursuivre une activité professionnelle (salariée ou non) après mon départ à la retraite, je m'informe préalablement sur les conditions de cumul de ma pension de retraite avec des revenus d'activités.

Ce sont les mêmes conditions que pour un salarié du secteur privé.

Je fais ma demande de retraite

Je m'informe sur la démarche à accomplir pour démander ma retraite.

Je récupère les sommes placées sur mes plans d'épargne retraite

Le service Mes contrats épargne retraite de mon compte retraite me permet de consulter la liste des produits d'épargne retraite supplémentaire dont je bénéficie.

J'en bénéficie, si moi, ou peut-être l'un de mes employeurs, avons cotisé de façon facultative auprès d'un ou plusieurs organismes de gestion de retraite supplémentaire.

J'ai accès aux coordonnées des organismes de gestion auprès desquels j'ai un contrat d'épargne.

- [Mon compte retraite](#)

**Questions –
Réponses**

- [Comment connaître ses caisses de retraite ?](#)

Toutes les questions réponses

**Pour en savoir
plus**

- [Info-retraite](#)
Source : Groupement d'intérêt public "Union retraite"
- [Assurance Retraite : mes droits, mes démarches, ma retraite](#)
Source : Caisse nationale d'assurance vieillesse
- [Agirc-Arrco](#)
Source : Fédération Agirc-Arrco
- [Retraites des fonctionnaires de l'État](#)
Source : Service des retraites de l'État (SRE) – Ministère chargé des finances publiques
- [Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales \(CNRACL\)](#)
Source : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)
- [Retraite additionnelle de la fonction publique \(RAFP\)](#)
Source : Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP)
- [Ircantec](#)
Source : Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (Ircantec)
- [Pour bien vieillir](#)
Source : Santé publique France

**Services en
ligne**

- [Mon compte retraite](#)
Téléservice
- [Demande unique de retraite de base personnelle – Pour l'ensemble des activités relevant de l'Assurance retraite, de la MSA et du régime des cultes](#)
Formulaire
- [Demande de retraite d'un fonctionnaire de l'État ou d'un magistrat](#)
Formulaire
- [Demande de majoration pour enfants de sa pension présentée par un fonctionnaire de l'Etat, un magistrat ou un militaire retraité](#)
Simulateur
- [Demande unique de retraite de base pour incapacité permanente d'origine professionnelle](#)
Formulaire
- [Connaître les prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit](#)
Simulateur

Et aussi...



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00